

## COMMUNE DE TALMAS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2015**

Sous la présidence de Monsieur Patrick, BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs PREVOT, COQUELIN, JAMOT et Mmes WALLET, MOREAU, LOMBARD, THERRIBOUT

Etaient absents excusés : Mrs BORDET, LERICHE, LARTIQUE, ROUSSEL (pouvoir à Mr BLOCKLET) et Mmes PETIT, REVILLON

Secrétaire : Mr JAMOT

**1°) Délibération pour la pose de 9 points lumineux Rues St-Aubin et d'Amour**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'estimation émanant de la Fédération Départementale d'Electricité (FDE 80) concernant la mise en place des 9 points lumineux sur les rues St-Aubin et d'Amour à l'occasion des travaux de mise en conformité du réseau électrique sur ces deux rues.

L'estimation s'élève à 40 162€00 soit une participation de la Commune à hauteur de 26 375€00. A l'unanimité des présents, le conseil donne un avis favorable pour la continuité de ce dossier.

**2°) Diffusion du pré-rapport de l'expert Judiciaire sur les malfaçons constatées sur la salle socioculturelle et sportive.**

Monsieur BLOCKLET indique aux membres du conseil qu'un pré-rapport vient de lui parvenir en mairie sur les opérations envisagées pour réparer les malfaçons constatées sur la salle socioculturelle et sportive.

Trois entreprises étaient mises en cause dans ce dossier :

- Entreprise de gros œuvre CALLEC
- Entreprise Charpente BSM
- Entreprise couverture CAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le maître d'œuvre de cette construction (en l'occurrence M LETOCRAT) est également mis en cause dans ce dossier ainsi que le bureau d'études.

Une troisième expertise devrait se dérouler début décembre avec les différents protagonistes pour compléter ce dossier.

Néanmoins un tableau est déjà joint à ce pré-rapport avec les différents travaux à exécuter. Quant à la durée de ceux-ci, une prévision de 30 semaines est à prévoir, voir 22 semaines en cas de bonne coordination avec les entreprises et sauf intempéries.

Il est à craindre que la salle soit indisponible durant les travaux de rénovation. Mais M le maire demandera des informations sur le déroulement du futur chantier lors de la troisième expertise. Il précise également que toutes les sommes engagées sur ce dossier seront remboursées et à la charge des entreprises, maître d'œuvre et bureau d'étude selon un certain prorata.

Il donne une estimation de cette expertise 24000 euros.

### **3°) Point sur les malfaçons constatées à l'école**

Dans le même ordre d'idée que la salle socioculturelle est sportive, Monsieur le Maire précise à l'assemblée avoir contacté l'assurance AXA qui assuré les travaux de l'entreprise MAX BRUNEL qui s'était occupé à l'époque de la construction des nouvelles classes, cantine et préau du lot (CLOS COUVERT). Il s'agit en effet des lots gros œuvre, charpente et couverture.

M BLOCKLET et ses adjoints ont constaté des fuites au niveau des bacs acier et une fissure au niveau du crépi situé sur le mur de deux salles de classe.

Une intervention d'un coût approximatif de 300 euros avait mené en début d'année pour réparer la fuite constatée au niveau des bacs acier mais l'entreprise intervenante avait constaté une malfaçon sur la pose de cette couverture. Un autre devis d'un montant de 1500 euros environ a été établi pour enrayer cette malfaçon.

M le Maire a donc saisi l'assurance de cette entreprise (dans le cadre de la garantie décennale) et avait indiqué la malfaçon constatée sur le crépi.

L'assurance a donc dépêché un expert pour constater les malfaçons.

La commune doit donc fournir des documents administratifs pour compléter cette expertise. Affaire à suivre.

### **4°) Questions diverses**

**Temps périscolaires** : M PREVOT informe les membres du conseil du nombre d'enfant inscrit au temps périscolaire, soit un peu plus de 60 enfants et que le mardi il a constaté la présence de 20 enfants de plus que l'an passé dans les ateliers.

Il informe les membres qu'il faudra sans doute recruter des BAFA en supplément en raison du nombre d'enfants fréquentant ces temps périscolaires.

D'autre part il indique qu'il y a plus de 70 inscrits à la cantine scolaire et qu'un nombre supérieur à 60 enfants fréquente celle-ci en même temps. Trois personnes s'occupent des enfants durant le repas mais il est à craindre qu'il soit difficile de s'occuper de plus de 60 enfants en même temps.

Concernant les lieux, même s'ils ont été prévu pour ce nombre, les résonances sont énormes et sont parfois difficiles à percevoir, aussi bien par les enfants que par le personnel encadrant. M PREVOT se pose alors la question d'une cantine à deux services.

M BLOCKLET indique qu'il serait nécessaire d'étudier cette solution en collaboration avec le personnel communal et les enseignants. Affaire à suivre également.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 10 Septembre 2015

**Le Maire – P. BLOCKLET**

